

COMMUNE DE MONTFERRAT

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du

Jeudi 10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrat, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle polyvalente « Jean-Paul Carletti », sous la présidence de Monsieur Raymond GRAS, Maire ;

Présents :

M. Raymond GRAS, M. Alain D'ALESSANDRI, Mme Dominique MAGNIEN BONIN, M. Pascal SOULIÉ, Mme MARIN Elodie, M. Didier FEDELI, Mme Brigitte VELLA-DAULAUS, M. Alain BAGLIONI, Mme Jocelyne URBE, M. Jean-Philippe LACASSAGNE, M. Jonathan ROYER, Mme Morgane GHIZZO, M. Kévin MESSAUSSIER, M. Bernard FRANCHITTO, M. Thierry MARIN, M. Jean-Daniel LAHAINE.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Céline BOUKADIDA à M. Pascal SOULIÉ, Mme Karima KHELIL à M. Raymond GRAS

Absente excusée : Mme Isabelle DHONDT

Secrétaire de séance : Mme Morgane GHIZZO.

Ouverture de la séance à 18h35.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le Maire demande si les élus ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 12/01/2022. Les membres du Conseil municipal n'ayant pas de remarques à formuler, l'adoptent à l'unanimité.

2/ Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 :

Résultats de l'exercice 2021 des différents budgets de la commune :

	Résultats de clôture 2020 € TTC	Part affectée à l'investissement € TTC	Résultats exercice 2021 € TTC	Résultats cumulés 2021 € TTC
<u>Budget Principal</u>				
Investissement	284 081.34		-41 689.07	242 392.27
Fonctionnement	226 648.11	156 556.49	117 985.17	188 076.79
Total	510 729.45	156 556.49	76 296.10	430 469.06
<u>CCAS</u>				
Investissement	194.00	0.00	0.00	194.00
Fonctionnement	2 535.63	0.00	- 1 012.45	1 523.18
Total	2 729.63	0.00	- 1 012.45	1 717.18
TOTAL GÉNÉRAL	513 459.08	156 556.49	75 283.65	432 186.24

Le Maire détaille chaque article en section de fonctionnement et chaque opération en section d'investissement. En prévision de la préparation du budget primitif, il signale qu'il faudra en priorité tenir compte de la hausse importante des frais d'énergie et de carburant avant d'envisager les dépenses d'investissement. Concernant les travaux au cimetière, Monsieur Jean-Daniel LAHAINE évoque la possibilité de recréer le mur, un complément d'explications techniques concernant les piliers est apporté par Monsieur Didier FEDELI. Monsieur Bernard FRANCHITTO souhaite savoir où en est la finalisation de la procédure de reprise des concessions de cimetière.

Le Maire s'étant retiré, Madame Elodie MARIN, 4^{ème} adjointe, a fait procéder au vote et le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'année 2021 des budgets présentés et de constater les résultats de clôture cumulés, tels que détaillés ci-dessus.

3/ Rapport sur les attributions de compensation DPVa :

Depuis 2017, le code général des impôts prévoit la présentation par le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité professionnelle unique (DPVa), d'un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation, au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées.

L'année 2021 constitue le premier cycle de cinq ans, et représente donc l'année de production de ce rapport.

Ce document a fait l'objet d'un débat spécifique du Conseil d'agglomération le 13/12/2021, avant d'être transmis aux communes membres de l'EPCI pour information.

Il doit permettre aux élus d'apprécier la pertinence de l'évaluation menée (et de la méthodologie employée), au regard du coût net effectivement supporté par l'intercommunalité suite aux transferts de compétences.

Le Conseil municipal a pris connaissance de ce rapport qui peut être consulté en mairie.

4/ Rapport pacte financier et fiscal DPVa :

Le Pacte Financier et Fiscal est obligatoire lorsque l'EPCI est une communauté urbaine, une métropole ou lorsqu'il est signataire d'un contrat de ville, ce qui est le cas de notre territoire.

Ce Pacte Financier et Fiscal permet de formaliser et d'ancrer des principes de solidarité ; il permet également de construire un mécanisme de péréquation financière.

Le Pacte Financier et Fiscal (PFF) s'est matérialisé par la délibération prise par le Conseil d'agglomération le 13/12/2021. Cette version 1 ainsi actée sera susceptible d'actualisation ou de révision au cours du mandat actuel.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Pacte Financier et Fiscal de DPVa. Ce document est consultable en mairie.

5/ Création du CCAS :

A. Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS :

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres du CA en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées. Le nombre est au maximum de 16.

Pour la commune, il est proposé de constituer le CA du CCAS avec 8 membres :

➤ 4 membres élus en son sein par le Conseil municipal ;

➤ 4 membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le Maire est président de droit du CA.

Le Conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du CA du CCAS.

B. Election des membres issus du Conseil municipal au scrutin de liste :

Il est procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS. Les résultats sont ainsi proclamés :

Liste conduite par Mme MAGNIEN-BONIN Dominique

- Mme MAGNIEN-BONIN Dominique
- Mme VELLA-DAULAUS Brigitte
- Mme BOUKADIDA Céline

Liste conduite par M. MARIN Thierry

- M. MARIN Thierry

C. Nomination des personnes extérieures par le Maire :

Le Maire informe l'assemblée qu'il désignera, par arrêté, les personnes suivantes pour siéger au CA du CCAS :

- Mme Janine GAY, présidente du club des loisirs et culture, ancienne adjointe et vice-présidente de la Commission sociale de la municipalité
- Mme Anne MYTNIK, directrice de crèche parentale
- M. Marc SENEQUIER, rédacteur principal au service budget de la direction Autonomie du Département, ancien éducateur au Centre dép. de l'Enfance de Draguignan, ancien assistant de l'inspecteur de l'Aide sociale à l'enfance
- M. Christian PUIROUX, directeur de l'Association « Accueil, Accompagnement, Action »

6/ Création commission extra-municipale pour le Chemin de l'Eau :

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 12/01/2022, a proposé de créer une commission chargée d'étudier le projet du Parcours de l'eau à Pierrepont et de fixer le nombre des membres à 9 personnes : 5 membres de la majorité, 2 élus de l'opposition et 2 membres de l'association Lou Soucau. Les membres sont ainsi désignés à l'unanimité :

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| . M. GRAS Raymond, Président | |
| . Mme GHIZZO Morgane | . M. FRANCHITTO Bernard |
| . M. SOULIÉ Pascal | . M. MARIN Thierry |
| . M. D'ALESSANDRI Alain | |
| . M. BAGLIONI Alain | . M. MARIA Lionel |
| . M. FEDELI Didier | . M. CHIEUSSE Daniel |

7/ ALSH du mercredi : accueil des enfants de Figanières

Le Maire présente la demande du Président du C.C.A.S. de Figanières qui souhaiterait que quelques enfants de sa commune soient accueillis au Centre de Loisirs de Montferrat les mercredis en période scolaire. La demande porte sur 5/6 enfants dont les parents travaillent au camp militaire de Canjuers. Ce dispositif permettrait de répondre aux besoins des familles et également, de compléter l'effectif du mercredi puisque l'Accueil de Loisirs géré par l'ODEL Var peut recevoir jusqu'à 20 enfants.

La commune de Montferrat avait bénéficié du service de l'Etablissement d'Accueil et de Loisirs de Figanières en 2019 et 2020, pour plusieurs enfants avant de mettre en place ce service d'accueil du mercredi.

Un partenariat est possible en formalisant une convention tripartite entre les collectivités et le prestataire pour définir les conditions générales d'accueil. Le prix du service serait de 6 € par enfant inscrit et par jour, hors repas.

Pour les familles, le prix de la journée serait calculé en fonction de leurs revenus et de leur composition. Le prix du repas serait réglé par les familles à la commune de Montferrat.

Considérant qu'il est dans l'intérêt des familles de mettre en place des partenariats entre collectivités pour accueillir les enfants en centre de loisirs, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de passer une convention tripartite avec le CCAS de Figanières et l'ODEL Var formalisant l'accueil des enfants de Figanières au sein de la structure de Montferrat les mercredis en période scolaire,
- de fixer le prix de ce service à 6€ par enfant inscrit/jour.
- de fixer le prix du repas pris en charge par les parents à 3.30€/ jour/enfant.
- d'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

8/ Demande de subvention de la Région Sud pour l'achat de la parcelle D.264

Le Maire rappelle que par délibération du 12/01/2022, le Conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée D.264 de 841 m² appartenant à la SAS LE BON BIEN IMMO pour la somme de 17 000€ afin de réaliser un parking à proximité du centre ville.

Au vu du projet, une subvention pourrait être accordée par la Région Sud au titre du FRAT à hauteur de 50%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme sa volonté d'acquérir la parcelle cadastrée D.264 à la SAS LE BON BIEN IMMO pour la somme de dix-sept mille euros (17 000€) TTC.
- Sollicite l'aide financière de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour financer cette opération.
- Fixe comme suit le plan de financement :

Désignation de l'opération	Montant de l'acquisition TTC
Achat parcelle D.264 d'une superficie de 841 m ²	17 000 €
FINANCEMENT	
Conseil Régional (50%)	8 500 €
Autofinancement (50%)	8 500 €
Total	17 000 €

- Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

9/ Informations diverses :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- La fresque murale sera installée dans le village le jeudi 17/03/2022.
- Des travaux de goudronnage seront réalisés Chemin de France à compter du 11/03/2022.
- Les travaux de préparation de la plateforme et d'installation du pumtrack vont démarrer très prochainement.

- A la suite de l'approbation du PLU par délibération du Conseil municipal du 14/12/2021, le Sous-Préfet a fait un recours gracieux au titre du contrôle de légalité en demandant une adaptation du document. Le bureau d'étude BEGEAT est chargé de préparer les éléments de réponse portant sur 4 griefs (mise en cohérence avec le SCOT de DPVa pour la gestion économe de l'espace, prise en compte du risque inondation, défense incendie et ajustements de zones (Uaa et secteur St Mitre).
- Par arrêté préfectoral du 03/03/2022, l'accueil des enfants à l'école Les Oliviers a été suspendu du jeudi 03/03/2022 au mercredi 09/03/2022 pour cause de grippe saisonnière.
- Dans le cadre de la crise humanitaire de l'Ukraine, une collecte est mise en place en mairie. A la demande des différentes organisations (Croix Rouge, Protection Civile...), seuls certains produits seront collectés comme les produits d'hygiène, le matériel lié à la logistique (couverture, vêtements, matériel électrique...) et le matériel de secours. Dans l'élan de générosité, une collecte a été organisée à l'épicerie et les familles ont déposé des jouets à l'école. La mairie interviendra également pour mettre à disposition du mobilier ou du matériel pour les réfugiés qui arriveront très prochainement à la MARPA de Châteaudouble.
- Les associations suivantes ont été dissoutes : Cercle des danseurs montferratois et Club de Paléontologie/minéralogie.
- Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'exploitation du 3^{ème} Forage d'eau de Favas sur la commune de Bargemon.
- Monsieur Pascal THAVAUD sollicite la mairie afin de trouver un emplacement pour mettre en place son projet de jardins partagés. Un accord de principe est donné pour une possibilité d'exploitation sur la partie basse du Pré Chauvin. Une réunion d'information aux habitants devrait être programmée.
- Les 12 pommiers qui doivent être plantés dans le pré ont été livrés.
- Dans le cadre du PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier), des travaux d'entretien seront réalisés sur la piste DFCI n° I33 « Piol ».
- La Direction Départementale des Finances Publiques du Var a informé la mairie que le buraliste « LE VINTAGE CAFÉ » était agréé pour permettre aux usagers de payer leurs factures du quotidien, en espèces ou par carte bancaire, c'est-à-dire les impôts en espèces et CB dans la limite de 300€, le paiement des amendes, les factures locales et hospitalières en espèces dans la limite de 300€ ou par CB.

10/ Questions diverses :

- Monsieur Bernard FRANCHITTO souhaite connaître l'évolution des dossiers en cours, à savoir : Le Relais, l'installation d'un médecin et celle d'un boulanger.
Pour Le Relais, le Maire précise que le permis de construire devrait être déposé dans les 2 mois.
Concernant l'installation du médecin, l'ARS va auditionner le Dr BADEREDDINE ; le dossier est suivi par l'Ordre des Médecins.
Pour le boulanger, le couple intéressé travaille sur son projet avec notamment la réalisation d'une étude de marché. C'est en attente. Toutefois, il est avancé une autre proposition, celle du boulanger de Châteaudouble qui souhaiterait faire de la vente ambulante 2 jours par semaine.

- Monsieur Bernard FRANCHITTO s'étonne du système de fermeture de la trappe du réservoir d'eau et des conséquences que cela engendrerait s'il était vandalisé. Le Maire précise que le nécessaire a été fait par le concessionnaire.
- Messieurs Bernard FRANCHITTO et Jean-Philippe LACASSAGNE abordent le problème des chiens errants et des actes d'incivisme des propriétaires qui ne ramassent pas les excréments de leurs animaux, rue du Pont notamment. Puis, il est évoqué le problème de stationnement anarchique dans la rue principale du village.
Le maire répond qu'il va mandater le garde-champêtre sur ces dossiers.

****L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30
La Secrétaire, Morgane GHIZZO ****